

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. GRESSET (procuration à M. TASSEZ)
M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)
M. DEROTTEUR (procuration à Mme KEMPF)
Mme LEDIEU (procuration à Mme VEILLAT)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

-

Madame DOGET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire souhaite, malgré l'absence de Madame LEDIEU, lui formuler ses félicitations pour le Prix Femmes chefs d'entreprises qui lui a été décerné dernièrement.

Madame RENIER indique la manifestation organisée à La Forge par Isa Groupe à l'occasion de ses 30 ans a été une vraie réussite.

Madame DAUGU remercie Madame le Maire et le Conseil municipal pour avoir pu utiliser la salle de spectacle de la Forge particulièrement adaptée à cette manifestation. Elle remercie également les élus pour leur présence et notamment Madame le Maire. Les échanges ont été intéressants entre personnes sans étiquettes qui ont pu débattre sur des sujets comme la coopération intercommunale et l'emploi, de manière tout à fait naturelle. Des interventions multiples ont eu lieu, émanant même de personnes plus réservées. Ces 30 ans était également une journée dédiée aux salariés, en parcours mais également aux salariés permanents. Ceci a également été une réussite et Madame DAUGU souhaite citer Monsieur CHENON qui est la cheville ouvrière de l'association.

Madame RENIER indique qu'elle a remis, au nom du Conseil municipal, une médaille de la ville pour remercier l'association de ces trente ans passés au service des demandeurs d'emplois. La Forge, dans cette configuration, était magnifique. Bertrand ROGUET l'a parfaitement mis en valeur dans ses photographies.

Madame le Maire communique les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'article **L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**, de Mai à Octobre 2017 :

N°	DATE	INTITULE
023	03.05.17	Formation continue obligatoire - FCO Voyageurs auprès de la Société MALUS pour 629,12 €
024	05.05.17	Marché de fourniture - Achat tondeuse frontale et broyeur - Ets Bernardon pour 22 230,76 €
025	12.05.17	Convention action artistique spectacle "Ca m'énerve" pour 1 620 €
026	15.05.17	Marché de travaux - Electricité levées d'observations salle des fêtes et complexe sportif - Cebat 2 pour 16 338,31 €
027	16.05.17	Réception Brian CREDOW - Etape dans le cadre du Défi Respire - Don de 150 €
028	17.05.17	Remboursement de sinistre de 3 462,71 € : indemnisation de remise en état du support de caméra de vidéo protection
029	17.05.17	Contrat temporaire expositions - Marché d'assurance: lot 2 responsabilité SMACL pour 468,28 €
030	29.05.17	Marché de fourniture - Fourniture et installation chaudière gaz Atomic Cinéma - Ets Puet pour 12 000 € TTC
031	30.05.17	Contrat de maintenance des disconnecteurs de la piscine avec la Sté MADIS pour 2 253,02 €

032	30.05.17	Contrat de maintenance des pompes de la piscine avec la sté SAET pour 1 956 €
033	31.05.17	Contrat de maintenance BERGER LEVRAULT "progiciel Chorus" échanges sécurisés sur 3 ans pour 500 € HT annuels
034	31.05.17	Contrat de maintenance AGELID pour le progiciel POGIPOL pour 432 € TTC
035	13.06.17	Marché de travaux tranche 2 - Aménagement VRD Place Paul Lasnier - Sous-traitance avec Axiroute pour 9 500 € HT maximum et avec E.F.T.P pour 7 000 € HT
036	23.06.17	Contrat pour un branchement électrique provisoire pour les Fêtes Franco-écossaises 2017
037	28.06.17	Convention pour l'action artistique "Le Chant des vignes" pour 435 € TTC
038	29.06.17	Cession de droit au bail conclu entre Me Lelièvre (huissier) et la commune au profit de la sté Huissiers Partner Conseils
039	29.06.17	Remboursement de sinistre de 297,55 € pour remplacement d'une vitre de l'école maternelle
040	29.06.17	Remboursement de sinistre de 233,58 € pour remise en place de la chicane rue des Stuarts et remplacement des panneaux de signalisation
041	29.06.17	Remboursement de sinistre de 40,05 € pour remise en état d'un potelet place A. Arnoux
042	29.06.17	Remboursement de sinistre de 56,75 € pour remplacement d'un panneau de signalisation rue du Prieuré
044	05.07.17	Achats de présents pour le départ à la retraite de Mr RAFFESTIN Didier et en remerciement du bénévolat de Mme BENICOURT, pour un montant total de 195,55 €
045	12.07.17	Mentions bacheliers 2017 : versement de 100 € à Bérénice KEMPF, Valentin FAURE, Florine CAVELAN
046	12.07.17	Mention bachelier 2017 : versement de 100 € à Jocelyn DESMOIS
047	30.08.17	Convention de prestation avec Cher Emploi Animation pour le personnel d'encadrement des rythmes scolaires, moyennant 2 196 €
048	01.09.17	Convention pour l'action artistique "de ballades en ballades" pour 450 € TTC avec l'association Festinamus
049	15.09.17	Autorisation à GrDF d'Installation et hébergement d'équipement de télé-relève vers les compteurs gazcommunicants - Site de la Mairie
050	18.09.17	Convention animation avec La Flèche d'Argent pour 250 €, à l'occasion des 20 ans du parrainage de la Flottille 34 F
051	18.09.17	Convention pour l'action artistique "Oidos - hisoires de maisons" avec le Théâtre des Trois Clous moyennant 1 049,40 € TTC
052	20.09.17	Tarif d'enlèvement d'affiches apposées sans autorisation par le cirque Sabrina Fratellini : 323,10 €
053	27.09.17	Marché de fourniture - Installation chaudière gaz Atomic Cinéma avec les ets Vailly Electric pour 20 500 € TTC (suite à la fermeture de l'entreprise Puet)
054	29.09.17	Achats présents à l'occasion de la présence de Mr John MacMilan durant les FFE 2017, pour un montant de 164,90 €
055	06.10.17	Convention de partenariat pour le Cinéma avec "Ciclic" pour 300 € TTC
056	13.10.17	MAPA - Création réserve d'eaux pluviales au CTM - Ets Cassier TP et Geo BTP Bernardeau, pour un montant de 27 129 €
057	13.10.17	MAPA - Club house tennis de table: lot 1 cloisons - Ets Da Costa, pour 7 991,40 €
058	13.10.17	MAPA - Club house tennis de table: lot 2 menuiseries intérieures - Ets Apert pour 4 130,06 €

059	13.10.17	MAPA - Club house tennis de table: lot 3 plomberie - Vailly Electric, pour 5 095,20 €
060	13.10.17	MAPA - Club house tennis de table: lot 4 électricité - Ets Marais Christophe, pour 3 777,60 €
061	18.10.17	Contrat de maintenance pour le progiciel TECHNOCARTE, pour 1 710,50 € annuels
062	18.10.17	MAPA - Restauration Château des Stuarts: lot 1 maçonnerie, pierre de taille - Ets Jacquet, pour 196 947,55 €
063	18.10.17	MAPA - Restauration Château des Stuarts: lot 2 charpente, couverture - Ets Delestre, pour 79 832,81 €
064	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Signalisation horizontale - AXIMUM, pour 12 000 €/an maximum, reconductible 3 fois de façon expresse
065	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Taupes et dératisation - Berry dératisation, pour 8 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
066	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Signalisation verticale - Lacroix signalisation, pour 40 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
067	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fourniture produits phytosanitaires - AGRALYS, pour 40 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
068	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Balayage des voies - SGA Meyer, pour 20 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
069	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Curage réseaux EU - SGA Meyer, pour 20 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
070	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Contrôles réglementaires - Apave, pour 20 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
071	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Elagage des arbres - ST ELOY PAYSAGE pour 21 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
072	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Achat vérification extincteurs - ABC Protection, pour 9 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
073	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fauchage et élagage des chemins - Mr Raffestin, pour 30 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
074	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Petits entretiens de voirie - Cassier TP, pour 65 000 €/an maximum reconductible 2 fois de façon expresse
075	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fleurissement lots 1-2-3 - Les Jardins de St Eloy, pour 5 000 €/an maximum pour les lots automne et location de grands sujets, pour 25 000 €/an maximum pour le lot printemps-été, reconductible 3 fois de façon expresse
076	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fourniture bois panneaux divers - PANOFRANCE, pour 10 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
077	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fourniture peinture - BARBOT SAS, pour un montant compris entre 5 et 20 000€/an reconductible 3 fois de façon expresse
078	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fourniture bois brut de pays - Ets BARILLET, pour un montant compris entre 200 et 5 000 €/an reconductible 3 fois de façon expresse
079	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Fourniture bois de charpente - Ets BARILLET, pour un montant compris entre 1 000 et 10 000 €/an reconductible 3 fois de façon expresse
080	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Location maintenance photocopieur - Dactyl Buro, pour 26 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
081	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Electricité des bâtiments communaux - Cebat 2, pour un montant compris entre 5 et 50 000€/an reconductible 3 fois de façon expresse
082	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Lot 1 acquisition vêtement de travail - TRC, pour 5 000 €/an maximum reconductible 2 fois de façon expresse

084	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Lot 2 et 3 EPI et chaussures - WURTH, pour 3 000 €/an maximum pour la fourniture d'EPI, et 5 000 €/an maximum pour la fourniture de chaussures, ceci reconductible 2 fois de façon expresse
085	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Lot 1 et 3 Fourniture produits entretien - Fichot, pour 6 000 €/an maximum au titre des produits d'entretien, et 1 000 €/an maximum au titre des produits d'hygiène cantine, reconductible 3 fois de façon expresse
086	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Lot 1 Fourniture produits jetables - Le Goff, pour 5 000 €/an maximum reconductible 3 fois de façon expresse
087	27.10.17	Reconduction marchés pour l'année 2018 - Lot 1-2-3-4 Fournitures de bureau - Catinaud, pour un montant compris entre 2 et 10 000 €/an maximum au titre du lot fourniture e bureau, pour un montant compris entre 5 et 20 000 €/an au titre des fournitures scolaires, pour un montant compris entre 500 et 10 000 €/an au titre des fournitures service jeunesse, et un montant compris entre 1 000 et 5 000 €/an pour la fourniture de papier, tout ceci reconductible 3 fois de façon expresse

Monsieur DECROIX s'interroge sur la différence de montant entre la décision n° 30 « marché de fourniture chaudière gaz cinéma Atomic » entreprise Puet pour 12 000 € et la décision n° 53 « marché de fourniture chaudière gaz cinéma Atomic » Vailly Electric pour 20 500 €.

Monsieur TURPIN indique qu'à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise PUET, la commune a dû retenir l'entreprise Vailly Electric en deuxième position dans l'appel d'offres.

Madame RENIER confirme que lors des commissions d'appels d'offres, il arrive que des écarts soient importants entre les différentes offres mais elle ajoute que l'entreprise qui a installé l'équipement est toujours en activité alors que celle qui avait proposé un prix bas a dû fermer. La procédure a été suivie.

Monsieur DECROIX demande ce que signifie la formulation : décision n° 66 « reconduction des marchés pour l'année 2018 pour 40 000 € maximum reconductible trois fois de façon expresse ».

Madame RENIER indique que ces marchés doivent être reconduits de manière écrite par opposition à la reconduction tacite. Elle ajoute qu'il s'agit d'un maximum de dépenses autorisées par année mais que ce maximum n'est pas forcément atteint. Il s'agit de marchés à bons de commande.

Monsieur TURPIN explique que le marché de fuel est un marché à bons de commande pour quatre ans. Le mieux-disant parmi ces quatre candidats sera retenu chaque année.

-

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 26 Octobre 2011**. Elle souhaite préciser que Monsieur MELLOTT a été noté absent excusé alors qu'il avait déposé un pouvoir dans sa case en mairie qui n'a pas été relevée avant la séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal sans observation.

> Révision des tarifs communaux pour l'exercice 2018

Parmi les modifications apportées, il est souligné que les tarifs du restaurant scolaire sont désormais fixés en fonction du quotient familial.

Madame RENIER indique qu'elle a souhaité que le tarif le plus élevé ne soit pas augmenté démesurément. Trois tranches de quotients ont été mises en place, les tarifs ont été abaissés pour les quotients familiaux les plus faibles et un peu augmentés pour les quotients familiaux les plus élevés, sans enregistrer un écart trop important.

Madame DAUGU indique que, contrairement aux années antérieures, le groupe d'opposition votera les tarifs cette année en raison de la mise en place des quotients familiaux.

Madame RENIER indique que les tarifs de la piscine n'ont pas été modifiés. Madame DAUGU regrette, comme chaque année, que les tarifs pour les personnes extérieures soient supérieurs à ceux pratiqués pour les Albinien, tout en comprenant les raisons qui motivent cette différence.

Madame le Maire souligne que d'autres discussions devront être engagées sur les équipements sportifs, il conviendra de s'interroger sur le fait qu'Aubigny supporte la charge pour tous les utilisateurs extérieurs. Elle rappelle que la piscine a été subventionnée par l'intermédiaire d'un regroupement de communes (Pays), même si la dépense a été entièrement supportée par la seule commune d'Aubigny.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la révision des tarifs communaux pour l'année 2018.

> Garantie d'emprunt au profit de l'Office Public de l'Habitat du Cher

Madame RENIER rappelle que l'Office Public de l'Habitat du Cher projette la construction de 11 logements et qu'il sollicite la commune pour garantir l'emprunt relatif à cette opération à hauteur de 50 %. Elle ajoute que le montant global des garanties consenties à ce jour s'établit à 7 545 000 €.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal accorde la garantie de la commune, à l'unanimité des membres présents et représentés, au profit de l'Office Public de l'Habitat du Cher à hauteur de 50 % du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 022 261 €.

> Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 pour la requalification d'une friche au cœur du centre historique

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une actualisation de la demande votée par délibération du 28 septembre 2017.

Elle rappelle que deux Contrats de Ruralité existent sur le Cher dont celui monté par le Syndicat de Pays réunissant la Communauté de communes Sauldre et Sologne et la Communauté de communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire. Elle ajoute que ce Contrat de Ruralité permet aux communes d'obtenir des subventions intéressantes, comme Argent/Sauldre qui a obtenu 70 % de subventions pour la rue Lakanal grâce à ce Contrat de ruralité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau plan de financement de l'opération de requalification d'une friche au cœur du centre historique, tel que repris au tableau ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Phase 1	68 774.00	FSIL	101 392.20	40%
Acquisition immeuble rue du Bourg Coutant	68 774.00			
Phase 2	70 836.50	Participation de la commune	152 088.30	60%
Levé de plans	1 076.50			
Assistance à maîtrise d'œuvre bâtiment	2 400.00			
Assistance à maîtrise d'œuvre VRD	2 940.00			
SPS	790.00			
Diagnostics (amiante, plomb...)	2 180.00			
Permis de démolir, autorisation de travaux, dépôt	1 550.00			
Démolition garage	59 900.00			
Phase 3	113 870.00			
Réfection façades et couverture	59 200.00			
Menuiseries extérieures, portes, fenêtres	8 520.00			
Mat et lanterne	2 500.00			
Réaménagement des abords	28 650.00			
Imprévus	15 000.00			
TOTAL	253 480.50	TOTAL	253 480.50	100%

> Participation communale aux frais de fonctionnement d'une école de Bourges

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une participation de 216,17 € à l'école du Grand Meaulnes à Bourges pour la scolarité d'un enfant Albinien.

> Subvention au profit de la crèche Kilts et Culottes Courtes

Madame le Maire reporte au mois de décembre l'examen de ce projet de délibération.

> Plan de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18)

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve les travaux de mise en place d'une prise en façade du château destinée au branchement d'une guirlande. La commune prendra en charge la moitié de la dépense pour 127,50 € et le syndicat d'énergie du cher l'autre moitié.

> Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association locale de gestion du Centre Régional Jeunesse et Sports

Sur le rapport présenté par Monsieur TASSEZ, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux et équipements sportifs communaux au profit du Centre Régional Jeunesse et Sports. Les conditions de mise à disposition demeurent inchangées par rapport à la convention précédente, seule la description des bâtiments a été actualisée.

> Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018

Madame le Maire retire ce point de l'ordre du jour, la compétence « Culture » n'étant pas encore transférée par l'ensemble des communes à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique tout d'abord qu'au titre de la promotion interne, Madame GITON a été promue au grade de rédacteur. Elle ajoute que Madame GITON avait réussi l'examen de rédacteur en 2006 et propose de créer le poste correspondant pour la nommer sur ce grade dès le 1^{er} décembre.

Madame le Maire indique ensuite qu'au titre des avancements de grade, Madame SUFFIT accède au grade d'Adjoint administratif principal 1^o classe.

Il est proposé également de créer un poste d'Ingénieur territorial pour permettre d'assurer un tuilage de deux à trois mois pour préparer le remplacement de Monsieur AUDENOT qui doit faire valoir ses droits à la retraite l'année prochaine.

Madame le Maire propose enfin de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20/35èmes pour assurer les fonctions jusqu'ici par un agent en contrat aidé. Il s'agit d'un poste de surveillance dans la cour de l'école élémentaire, complété par des travaux de ménage et de surveillance à la cantine.

Madame RENIER indique que d'autres avancements de grade ont été prononcés par le Centre de Gestion mais qu'il n'est pas nécessaire de créer les postes correspondants car ils existent au tableau des emplois mais ne sont pas pourvus.

> Etude encadrée – Rémunération d'enseignants pour travaux de surveillance

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'actualisation de la rémunération des enseignants participant à l'étude encadrée selon les taux figurant au tableau ci-dessous :

Nature de l'intervention/ Personnels	Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1 ^{er} février 2017)
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Instituteurs exerçant en collègue	20,03 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 €

Madame GRESSIN ajoute que l'Académie donne son accord pour que les enseignants puissent surveiller l'étude encadrée.

INFORMATIONS DIVERSES

> Point sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Madame le Maire indique que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat se poursuit une année supplémentaire. Elle invite les membres présents à encourager les personnes dont les habitations pourraient être améliorées au niveau énergie ou même insalubrité, à se rapprocher du Syndicat de Pays ou de la mairie.

Madame RENIER donne quelques chiffres :

	Pays Sancerre Sologne	Aubigny/Nère
Demandes de renseignements	1 246	164
Nbre dossiers validés	294	35
Montant total des travaux	6 272 730 €	654 365 €
Montant des subventions attribuées par l'Etat, l'ANAH et le Pays	2 819 123 €	325 313 €

Un nouveau document sera prochainement distribué dans les boîtes à lettres.

> Madame le Maire communique le calendrier des manifestations

Décembre :

Du ven 1^{er} au dim 10

15 h 00 – 19 h 00 du lundi au vendredi

et 11 h 00 - 19 h 00 les samedis et dimanches

		Exposition « Le Noël de l'art animalier » - Galerie François 1 ^{er}
Sam 2	16 h 30	Blind Test au profit du Téléthon – Judo Club d'Aubigny – Salle des fêtes
	sera	Madame BUREAU invite les élus à former une équipe pour participer à ce blind test. Il s'agit d'un questionnaire portant sur des chansons ou des phrases cultes de films. Un trophée décerné et remis en jeu chaque année.
Sam 2	20 h 30	Théâtre « Espèces menacées » - Association Stu'Art Théâtre – La Forge
et Dim 3	15 h 00	
Dim 3	14 h 30	Loto – Centre Régional Jeunesse et Sports d'Aubigny – Salle des Fêtes
Mar 5	18 h 15	Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – Départ de la cour de la Mairie pour le Monument aux Morts
Jeudi 7		Conférence sur les Stuarts donnée par Madame BARANGER
Ven 8 Sam 9		Téléthon
Grands chacun une Solange le rendez-		Madame BUREAU précise qu'une dictée pour les seniors est organisée vendredi 8 à 14 h 00 au cloître, rallye dans les Jardins avec les enfants de l'école qui apporteront peluche qui sera vendue le lendemain. L'école Sainte- organise sa marche « un lampion pour le Téléthon », vous est fixé à 18 h 30 sur la place A. Arnoux
une		Le samedi 9, les stands des associations seront installés rue du Charbon (cyclo tourisme organise une randonnée à vélo et marche avec visite insolite d'Aubigny guidée par Monsieur Rouard).
de		Madame RENIER indique que le Téléthon accueille pour la vingtième année consécutive les Vlothoers et qu'il convient marquer l'évènement.
Market.		Le soir du samedi 9, les résultats seront donnés à la salle des fêtes autour d'un apéritif dînatoire offert par Carrefour Le prix minimum de participation est fixé à 6 €.

Sam 9 et Dim 10	6 h 00 – 20 h 00 9 h 00 – 18 h 00	Marché de Noël – Aubigny Artisanat Boutiques – Centre-ville
Sam 9 Dim 10	Journée	Championnat régional de cyclo-cross – Comité Centre Val de Loire de Cyclisme – Parc des Sports
Dim 10	6 h 30	Randonnée de la Nère – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ cour du château
Jeu 14	12 h 00	Repas de fin d’année – Club de l’Amitié – Salle des Fêtes
Sam 16	15 h 30	Spectacle « Oikos, histoire de maisons » - Salle du château 1 ^{er} étage
Sam 16 Dim 17	Journée	Tounoi « Joël Tassez » – Judo Club d’Aubigny – Gymnase Jacques Pardieu
Dim 17	14 h 00	Spectacle de Noël offert aux séniors – Centre Communal d’Action Sociale – Salle des Fêtes
Merc 20	14 h 00	Goûter de Noël – Les Restos du Cœur – Salle des Fêtes
Dim 24		Le Père Noël défile en ville
Dim 31	19 h 00	Réveillon – Association de la Saint Sylvestre – Salle des fêtes

> Calendrier des réunions

- Mercredi 13 Décembre 2017 à 20 h00 : 8° Commission
- Mercredi 20 Décembre 2017 à 20 h 30 : Conseil municipal

Madame le Maire indique que ces dates ont été avancées car le conseil municipal doit délibérer sur le transfert du service de portage de repas du CCAS à la commune avant que le CCAS accepte ce transfert. La réunion du Conseil d’Administration du CCAS se tiendra le 21 décembre, avant les congés de fin d’année, pour que le transfert soit effectif dès le début de l’année.

> **Illuminations de Noël** à partir de demain. Des décors ont été achetés pour installer rue des Foulons et rue du Bourg Coutant. Madame le Maire indique qu’un décor est prévu rue Jean Mermoz.

> Madame GRESSIN indique que le **Forum des Métiers** du 17 Novembre a rassemblé une soixantaine d’entreprises. 125 collégiens, une vingtaine d’élèves de la Maison Familiale Rurale et une dizaine de jeunes de la Mission locale ont visité ce forum. En revanche, quelques lycéens et quelques familles seulement sont venus rencontrer les professionnels. Ce point sera à améliorer pour l’année prochaine. Toutes les entreprises et les élèves présents étaient ravis. Madame GRESSIN remercie toutes les personnes ayant permis que cette édition soit de nouveau un succès.

Madame RENIER indique que ce forum permet également à la commune de prendre des contacts avec les professionnels. Elle regrette la faible fréquentation du forum par les demandeurs d’emplois. Cette partie pourrait éventuellement être organisée suivant la formule du job-dating. Il s’agit de modifier cette dernière partie du forum pour organiser des rencontres sous forme de rendez-vous pour faire coïncider l’offre et la demande.

Madame le Maire remercie Madame GRESSIN et Monsieur DUVAL ainsi que les conseillers municipaux impliqués dans l’organisation de ce forum. Beaucoup de professionnels étaient représentés mais une petite déception concernant les métiers de bouche.

Madame GRESSIN indique que ce forum pourrait être avancé d'une semaine l'année prochaine pour ne pas coïncider avec la période de préparation de Noël au niveau des métiers de bouche.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'il était présenté aux jeunes une belle image des métiers du territoire sur lequel il y a des embauches.

Ce territoire est également bien pourvu au niveau médical car, comme le reprend l'article du Berry, le territoire compte des médecins jeunes.

> Madame DAUGU indique qu'elle propose encore la vente de quelques **calendriers du Comité de Jumelage Aubigny-Vlotho** dont les recettes financeront le voyage organisé à l'Ascension 2018 en Allemagne pour les jeunes dans le cadre du collège ou du comité de jumelage.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.